

EXPÉRIENCES ET PROJETS

LE PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

(https://mediatheque.seine-et-marne.fr/sites/mediatheque.seine-et-marne.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/projet-d-etablissement.jpg?tok=3L0aGRT)

Guide méthodologique pour rédiger le projet d'établissement d'une bibliothèque.

Un projet d'établissement, pour quoi faire ?

Qu'est-ce qu'un projet d'établissement culturel ?



©MÉDIATHÈQUE DE CAEN

Le projet vise à communiquer la vision de la médiathèque telle qu'elle sera dans son environnement. C'est un document écrit (après l'avoir négocié avec l'ensemble de partenaires) présentant ce que l'on a l'intention de réaliser sur les 5 ans à venir, en mettant en valeur les enjeux locaux et les priorités choisies.

Ce projet peut être à dimension communale ou intercommunale.

Pourquoi créer une bibliothèque à l'heure d'internet ?

Une bibliothèque n'est pas seulement un lieu de stockage d'informations mais un équipement de proximité essentiel à la qualité de vie de tous les publics (lieu de lien social, de solidarité, d'éducation continue, de rencontres et de pratiques culturelles). **Ce catalyseur potentiel de la vie locale doit rayonner sur un large territoire.**

En amont du projet, il est conseillé d'aller visiter quelques lieux phares ou expérimentaux de lecture publique.

Il est impératif de prendre en compte le contexte actuel : l'exigence des publics d'aujourd'hui en attente de qualité de services, d'accès à l'information, qualité de la programmation culturelle, etc. Pour un équipement culturel, il ne suffit pas d'exister mais aussi d'avoir une action cohérente et efficace.

A quoi sert-il ?

C'est un document de cadrage qui permet de conduire une politique culturelle d'établissement. C'est un instrument de dialogue et de négociation, une référence commune à toute l'équipe et un outil de pilotage. **Ce document est préalable et indispensable pour obtenir les aides de l'Etat et du Département. Il est également fondamental pour l'étude de programmation architecturale.**

Comment s'y prendre ?

Qui participe à la rédaction de ce projet ?



©BIBLIOTHÈQUE DE THIONVILLE

- Les élus liés aux politiques culturelle éducative et sociale : l'impulsion politique est nécessaire à l'initiation de tout projet.
- La personne responsable de la future médiathèque et les personnes qualifiées lecture publique, professionnels de la bibliothèque.
- La direction des affaires culturelles de la ville voire de l'intercommunalité.

Des partenaires potentiels peuvent être consultés :

- Les responsables des équipements socioculturels du territoire.
- Des enseignants, des représentants des usagers.
- Le service lié à l'activité touristique.
- Les services jeunesse et sociaux, les associations...

Dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique, la médiathèque départementale accompagne les bibliothèques dans la rédaction de leur PCSES.

- Pour toute demande, contactez votre référent de territoire.

Quelles étapes ?

Il s'agit de repenser les éléments généraux d'une bibliothèque d'aujourd'hui en fonction du diagnostic de territoire

re, du contexte socioéconomique et culturel, du bassin de population. S'il existe déjà une bibliothèque, partir du bilan critique de l'existant pour exposer ce à quoi on souhaite parvenir.

- Diagnostic de l'existant :
- Consultation des partenaires
- Formalisation du projet
- Validation du projet par les élus.

Que comprend-t-il ?

Plan

Partie 1 : Etat des lieux

- Contexte
- Bilan de la bibliothèque existante

Partie 2 : Projet

- Enjeux
- Objectifs
- Actions
- Moyens

Cinq éléments doivent figurer dans le projet :

- La politique culturelle de la bibliothèque
- Les collections
- La politique des publics
- L'environnement (spécificités locales, intercommunalité, complémentarités d'un réseau, mutualisation des moyens...)
- Le bâtiment (surfaces et espaces nécessaires, mobilier, implications liées au développement durable).

Tous ces éléments doivent être en lien et en cohérence.

Un territoire / un concept de bibliothèque

Le projet décrit un concept de bibliothèque qui répond aux spécificités d'un territoire et de ses habitants, dans un contexte de pratiques culturelles présentes et à venir.

Les 3 ou 4 grands axes qui définiront cette bibliothèque apparaîtront clairement dans le plan.

Les questions à se poser



©COP. ARCHIMAG

- Quels sont et seront les rôles de la médiathèque dans la cité ?
Des pistes pour une bibliothèque aujourd'hui : l'accès aux savoirs, à l'information et à la culture ; le concept de "bibliothèque troisième lieu" sociale et participative ; la bibliothèque "4ème lieu" citoyenne et inclusive ; l'éducation artistique, interculturelle et numérique ; la formation tout au long de la vie.
Une bibliothèque se pense en réseau (partenariats).
- Quelle image symbolique véhiculera la bibliothèque, le bâtiment et les valeurs ? Comment le bâtiment sera-t-il perçu dans la ville et sur le territoire ? Accessibilité, modernité, valorisation patrimoniale, phare de la culture sur le territoire ou lieu essentiel dans un réseau d'établissements.
- Que représentera la bibliothèque dans la cité : un lieu de culture, de loisirs, rencontres, de débats, lieu de cohésion sociale, lieu intergénérationnel... ? **La bibliothèque contemporaine est une bibliothèque réelle et virtuelle.**
- Quelle sera la politique culturelle ? Médiation des collections, animations, programmation de spectacles, place pour les créateurs, les scientifiques et les penseurs...
- Quels seront les publics ciblés et actions spécifiques : accueil scolaire, petite enfance, personnes âgées... ?
- Quels seront les services proposés ?
Les différents espaces : pour les collections, expositions, animations, formations...
Les collections : politique d'acquisition à définir (jeunesse, adultes, images, sons, numérique...) cf. modèle de charte documentaire
Les modalités d'accès aux collections (prêt, réservation, portage à domicile, accès en ligne, ressources numériques en VOD...)
Les horaires d'ouverture seront adaptés aux publics visés.
Sans oublier l'information et la visibilité sur internet (site, blog) et sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)
- Quels partenariats seront mis en œuvre ?

Les objectifs et les moyens à déterminer

Les objectifs doivent être possibles, réalistes, quantifiables, avec des actions précises. Ils sont l'expression de ce que l'on veut faire et permettront d'évaluer les résultats de l'action à conduire. Deux types d'objectifs : stratégiques et opérationnels. Les missions de la bibliothèque seront déclinées en actions précises.

La faisabilité du projet sera étudiée en précisant les moyens nécessaires (ressources humaines, budget) et avec un calendrier prévisionnel sur 2 ans.

Les annexes détailleront les aspects techniques.

Ce document synthétique, largement illustré, voté en conseil municipal, doit rester facilement accessible et consultable par tous les citoyens. Il reste évolutif.